

INSTITUT NORD-SUD

MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES DOMESTIQUES

Etude de Cas du Burundi

Décembre 2009

Table des matières

1. Introduction	4
2. Méthodologie	5
3. Contexte politique	5
4. Contexte économique	6
5. Mobilisation de l'Épargne Domestique Brute	7
5.1. Épargne Publique : Performances et Contraintes	7
5.2. Épargne Privée	14
5.2.1. Secteur financier formel	15
5.2.2. Microfinance	22
6. Crise financière mondiale et épargne au Burundi	24
7. Opportunités de mobilisation de l'épargne	26
7.1. Secteur Public	26
7.2. Secteur privé formel	27
7.3. Secteur privé informel	29
8. Recommandations	30
8.1. Secteur public	30
8.2. Secteur privé formel	32
8.3. Secteur privé informel	33
9. Tableau Matriciel Burundi	34

Annexes

Annexe 1 : Evolution du PIB par secteur

Annexe 2 : Indicateurs macro-économiques

Annexe 3 : Evolutions des risques du système financier

Liste des sigles et acronymes

INS	: Institut Nord Sud
INSS	: Institut National de Sécurité Sociale
PIB	: Produit Intérieur Brut
RIM	: Réseau des Institutions de Microfinance
BRB	: Banque de la République du Burundi
FNL	: Front National de Libération
USD	: United States Dollar
FBU	: Franc Burundi
EAC	: East African Community
FMI	: Fonds Monétaire International
ONG	: Organisation Non gouvernementale
OLUCOME	: Organisation de Lutte Contre la Corruption et les Malversations
CT	: Certificats du Trésor
ING	: International Netherlands Group
ECOBANK	: Ecobank Transnational Inc.
FINBANK	: First Inland Bank
BBCI	: Banque Burundaise pour le Commerce et l'Investissement
BGF	: Banque de Gestion et de Financement
M2	: Masse monétaire
MBB	: Meridien Biao Bank
BPB	: Banque Populaire du Burundi
BCD	: Banque pour le Commerce et le Développement
CAMOFI	: Caisse de Mobilisation et de Financement
CADEBU	: Caisse d'Epargne du Burundi
BNDE	: Banque Nationale de Développement Economique
FPHU	: Fonds de Promotion de l'Habitat urbain
AFD	: Agence Française de Développement
BEI	: Banque Européenne d'Investissement
BAD	: Banque Africaine de Développement
SBF	: Société Burundaise de Financement
IMF	: Institutions de Microfinance
BHP	: Broken Hill Proprietary
BCB	: Banque de Crédit de Bujumbura

MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES DOMESTIQUES

1. INTRODUCTION

Au cours des trois dernières décennies, les investissements publics du Burundi ont été largement financés par l'aide extérieure. Les proportions ont varié dans le temps et suivant les circonstances. Globalement toutefois, lorsque la coopération internationale était active, la totalité des investissements publics et une partie des dépenses courantes (depuis 2004) ont été prises en charge par des financements extérieurs. Il convient cependant de noter une exception. A la fin des années 70, à la faveur des prix élevés internationaux du café, de gros investissements publics, particulièrement dans le domaine des entreprises publiques ont bénéficié de financements internes.

Hormis cette brève période, le rôle de l'épargne extérieure dans le financement de l'économie burundaise est demeuré prépondérant. En conséquence, dans un contexte où l'épargne privée intérieure est négative, la dépendance extérieure pour le développement économique est devenue telle que le poids des bailleurs de fonds dans la définition des stratégies de développement est excessif. Dans ces circonstances, la prise en main de l'agenda de développement dépendra notamment de la capacité à mobiliser davantage de ressources intérieures et à réduire le niveau de dépendance de l'assistance extérieure.

La crise financière Internationale et la récession économique qu'elle a provoquée ont rendu la question de la mobilisation des ressources domestiques un thème d'actualité.

S'il est généralement admis que la crise financière aura des effets limités sur le fonctionnement normal des systèmes financiers africains, la récession économique affectera les économies africaines à travers plusieurs canaux : réduction des transferts des migrants, réduction de la demande et des prix des exportations, baisse de l'assistance financière extérieure et des investissements directs étrangers. La conjugaison de ces facteurs affectera négativement la croissance économique et la mobilisation de l'épargne.

Le projet de recherche sur la mobilisation des ressources domestiques, initié par l'Institut Nord-Sud du CANADA tombe donc à point nommé. La mobilisation de l'épargne est en effet un outil essentiel au développement économique.

L'expérience du Sud-est Asiatique nous enseigne que pour soutenir des taux de croissance économique élevés, il est nécessaire de mobiliser une épargne intérieure élevée et dans la durée. Par ailleurs, une dépendance extrême des ressources extérieures comme dans le cas du Burundi, peut compromettre un processus continu de développement économique en raison du caractère volatile et imprévisible de ces ressources ainsi que des contraintes que renferment leurs conditionnalités.

Ce projet de recherche est structuré comme suit :

Après une brève description de la méthodologie, le projet analyse le contexte politique et économique du Burundi. Il examine ensuite les performances et les contraintes de la mobilisation de l'épargne. Il analyse en troisième lieu les effets de la crise financière internationale sur l'économie du Burundi et en particulier sur la mobilisation de l'épargne. Il identifie en quatrième lieu les opportunités pour faciliter la mobilisation de l'épargne et enfin, il formule des recommandations aux décideurs nationaux et aux bailleurs de fonds sur les stratégies de mobilisation des ressources domestiques.

2. METHODOLOGIE

Le projet de recherche se base essentiellement sur la recherche documentaire. Outre la littérature y relative, les données utilisées ont été puisées dans les documents publiés par le Ministère des Finances, la Banque de la République du Burundi, les banques commerciales, le Réseau des Institutions de Microfinance, les Sociétés d'assurances.

D'autres données ont été collectées dans les publications des organismes financiers internationaux tels la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International. Des entretiens ont aussi servi à cerner certaines expériences dans la mobilisation de l'épargne.

3. CONTEXTE POLITIQUE

Après une décennie de guerre civile, la signature d'un accord de paix et les élections de 2005 ont permis la mise en place d'institutions démocratiques.

La sécurité, bien que fragile, est une réalité. Le dernier mouvement rebelle, le Palipehutu FNL, a signé un accord de cessez-le-feu et son Chef est rentré au Burundi après 17 ans d'exil. L'accord prévoit que pour partie, les combattants de ce mouvement seront intégrés dans l'armée et la police tandis que les autres seront démobilisés et réinsérés dans la vie civile. Les dirigeants du mouvement ont été intégrés dans l'exécutif, le mouvement s'est reconverti en parti politique et se présentera aux prochaines échéances électorales (2010).

Cependant, les problèmes ne manquent pas. La construction d'un Etat de Droit reste une tâche ardue. Le respect des droits de l'homme et des libertés publiques a souffert beaucoup d'entorses, la Justice obéit aux ordres du pouvoir et la corruption a gagné de plus en plus de sphères du Gouvernement. La criminalité demeure une préoccupation avec la présence significative d'armes dans le pays.

La réintégration des démobilisés dans la vie civile constitue un défi majeur en l'absence de création de nouvelles opportunités par l'économie dont le taux de croissance reste faible.

Le retour des réfugiés a considérablement accru la compétition, déjà aigue, sur des terres de plus en plus exiguës. La perspective prochaine des élections rend l'atmosphère plus tendue.

Au total donc, bien que des progrès aient été enregistrés au niveau de la sécurité, la situation demeure fragile et les institutions paraissent faibles face aux multiples problèmes posés. Dans ce contexte, les questions économiques sont demeurées au second plan.

4. CONTEXTE ECONOMIQUE

Les effets conjugués de la guerre civile et de l'embargo ont pesé lourdement sur l'économie. De 1992 à 2002, le PIB s'est contracté, le revenu par tête d'habitant a chuté de USD 200 à USD 100, l'incidence de la pauvreté a doublé, touchant 68 % de la population. Le taux d'investissement a périclité passant de 17,8 % à 9 % du PIB. Les apports annuels de financement extérieur ont diminué de manière drastique d'USD 170 millions en 1992 à USD 30 millions en 1997. De plus, le peu de ressources rendues disponibles étaient entièrement allouées à l'humanitaire. Entre 2002 et 2007, profitant du retour progressif de la sécurité et de la coopération, l'économie s'est progressivement relevée bien que le taux de croissance ait connu une évolution en dents de scie, en raison principalement de la fluctuation des volumes du café et des produits agricoles. Au total cependant, le PIB a augmenté en moyenne annuelle de 3,3% et le revenu par habitant est passé à USD 110 en 2007. L'incidence de pauvreté est demeurée élevée à 67% de la population.

Bien que les poids relatifs des secteurs dans le PIB demeurent au niveau de 1998, leurs évolutions ont été contrastées.

Le *tableau 1* en annexe indique que le secteur primaire a connu une assez forte dégradation relative de 1998 à 2004, passant de 46 % du PIB à moins de 33 % en 2004. Il est ensuite remonté aux niveaux de 1998 à 46 % entre 2005 et 2007. Dans le même temps, le secteur secondaire a vu sa part relative passer de 16 à 22 % du PIB de 1998 à 2004 pour ensuite revenir à 16 % entre 2005 et 2007. Enfin, le secteur tertiaire est passé aux mêmes époques de 36 à 45 % pour de nouveau s'établir à 36 %.

Avec une population vivant à 85 % de l'agriculture, la faible part du secteur primaire dans le PIB, reflète la faible productivité du secteur et souligne l'impérieuse nécessité de transférer l'excédent de main d'œuvre rurale dans les autres secteurs.

La lecture des indicateurs macro-économiques repris au *tableau 2* en annexe révèle que face à une baisse profonde de la production et à l'assèchement des ressources extérieures, l'inflation s'est accélérée pour s'établir en moyenne à 15 % contre 4 à 5 % la décennie précédente, les taux d'intérêt créditeurs réels sont devenus négatifs et le franc burundi s'est effondré passant de 322F/ le dollar américain à 1.100 Fbu en 6 ans (1996 – 2002).

Au niveau des finances publiques, l'explosion des dépenses courantes a été financée tour à tour ou simultanément par l'aide extérieure et l'expansion de la dette intérieure. Le déficit de la balance des paiements s'est élargi en raison à la fois de faibles performances des exportations et de l'accroissement des déficits publics.

5. MOBILISATION DE L'EPARGNE DOMESTIQUE BRUTE

5.1. Epargne publique

5.1.1 Performances

« En Afrique comme sur les autres continents, l'Etat doit assurer ses missions régaliennes en offrant des biens publics dans les meilleures conditions d'efficacité. Ainsi les Etats ont-ils pour mission d'assurer une offre d'éducation, de santé, d'infrastructures collectives Les Etats doivent aussi offrir la sécurité à leurs concitoyens, des régulations juridiques, économiques ainsi qu'une justice ». (Chambas, 2005).

Pour réaliser ces missions, l'Etat doit mobiliser des ressources publiques. Dans cet exercice, le Burundi a réalisé des performances plutôt moyennes.

Au cours de la période 1997-2007, le taux moyen de prélèvement s'est élevé à 19,32% du PIB. Il a varié de 13,4% en 1997 à 21,4% en 2001. Cette performance est légèrement supérieure à celle des pays similaires (17,5%) selon les données du FMI, mais inférieure à la moyenne africaine qui se situe à 21%. Dans le même temps, les dépenses publiques ont représenté en moyenne 31,24% du PIB. Le taux de couverture moyen des dépenses par les prélèvements est de 62%. Ce taux est fortement influencé par la disponibilité des ressources extérieures. Pendant la période où le pays n'avait pas d'assistance extérieure, il est monté à 68% (1996-2000). Lorsque l'assistance a été réenclenchée, il a eu tendance à baisser au point d'atteindre 50% en 2007 comme le montre le tableau 3. Jusqu'en 2003, les ressources internes ont couvert la totalité des dépenses courantes et dégageaient un léger excédent. A partir de 2004, ces mêmes ressources ne parviennent plus à financer la totalité des dépenses courantes. Cependant, les niveaux de prélèvement n'ont pas sensiblement changé sauf l'année 2006 (18,5% contre près de 20% les autres années). L'explication est à rechercher dans l'accroissement plus rapide des dépenses que des recettes, lié principalement à la reprise des investissements publics après une longue période d'insécurité et aux charges de démobilisation et de réintégration des combattants et militaires redondants.

Tableau 3 : Evolution des taux de prélèvement et des dépenses : 1997-2007

(En pourcentage du PIB)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Prélèvement	14,2	18,7	19,2	19,2	21,4	21,4	20,9	19,7	20	19,3	19,9
Dépenses	22,7	25,7	25,7	25,2	30,1	33,1	37,5	39,7	34,7	30,4	38,8
Dons	3,1	2,8	2,7	3,5	8,1	12,1	11,1	10,6	12,8	12,0	17,1

Source : Ministère des Finances

L'évolution des recettes ainsi que leur structure est reprise et commentée plus bas.

Recettes de l'Etat

Les recettes courantes de l'Etat comprennent les recettes fiscales, administratives et les recettes hors budget. Au cours de la période sous revue, les recettes courantes ont varié entre 14,2 % et 21,4 % du PIB. En moyenne, le taux de prélèvement s'est établi à 19,32 % du PIB. Ce niveau de pression est comparable, voire même est légèrement supérieur aux économies similaires à celle du Burundi.

Comme l'indiquent les *tableaux 4 et 5* ci-dessous, en moyenne, les recettes fiscales représentent un peu plus de 75 % des recettes courantes.

Tableau 4 : Evolution des recettes courantes de l'Etat (en milliards de FBU)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Recettes fiscales	39,0	55,2	59,8	72,5	91,4	95,7	105,4	116,9	141,3	157,0	180,6
Recettes non fiscales	2,3	3,7	3,7	4,7	6,4	15,7	15,7	13,2	13,2	19,3	15,9
Recettes hors budget	7,3	16,0	24,1	7,3	16,3	11,3	14,3	16,4	17,5	6,6	5,1
Recettes totales	48,8	75,1	87,7	98,5	118,1	122,9	135,2	147,5	172,2	183	201,6
% du PIB	14,2	18,7	19,2	19,2	21,4	21,4	20,9	19,7	20	19,3	19,8

Sources : Ministère des Finances

Ministère de la Planification du Développement et de la Reconstruction
Nationale

Economie Burundaise 2003 – 2004, 2005

Tableau 5 : Evolution des recettes fiscales (en milliards de FBU)

Année	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
I. Impôts directs	11,7	13,6	16,3	19,6	28,8	32,1	32,4	35,6	41,9	44,5	53,0
1. Impôts sur les revenus	11,4	13,4	16,0	19,4	28,6	31,8	32,2	35,6	41,9	44,5	53,0
1.1. Sociétés	5,3	6,8	8,1	11,6	19,0	20,8	18,8	20,3	23,2	24,2	27,9
1.2. Personnes physiques	5,1	5,8	7,2	7,2	8,5	9,9	12,5	14,7	11,5	19,2	24,1
1.3. Autres	0,7	0,6	0,4	0,3	0,8	0,8	0,5	0,6	7,2	0,9	0,9
2. Impôts sur le patrimoine	0,3	0,2	0,3	0,2	0,2	0,3	0,2	0	0	0	0
II. Impôts indirects	27,6	41,8	43,8	63,1	62,9	63,9	73,3	81,1	99,5	108,9	117,1
1. Impôt sur le commerce intérieur	20,4	25,0	31,3	45,0	44,1	44,4	49,5	58,6	66,5	83,1	92,5
1.1. Taxe de Transaction	7,2	11,4	12,6	21,0	22,6	25,5	31,0	34,7	41,8	54,2	60,4
1.2. Taxe sur le tabac	0,4	0,6	0,9	1,0	0,9	0,8	0,9	2,6	1,3	1,8	1,9
1.3 Taxe sur la bière et les boissons gazeuses	12,7	12,9	17,6	22,1	19,7	16,9	16,5	20,0	22,0	27,1	30,1
1.4. Autres impôts intérieurs	0,06	0,07	0,07	0,8	0,9	0,8	0,9	2,6	1,3	-	-
2. Impôts sur le commerce extérieur	7,2	16,8	12,5	18,1	18,7	19,5	23,8	22,5	33,0	25,8	24,6
2.1. Taxe à importation	4,7	8,7	9,0	12,6	13,0	13,8	16,1	14,3	18,5	25,3	24,5
2.2. Taxe à l'exportation	0,7	4,5	-	-	0,1	-	0,1	0,1	0,1	0,1	0,09
2.3. Autres taxes sur le commerce extérieur	1,8	3,5	3,4	5,3	5,6	5,7	7,6	8,1	14,5	0,2	0,01
III. Autres recettes fiscales	-	-	-	3,9	3,9	0,1	0,1	0,2	0,1	3,4	10,2
Total des recettes fiscales	39,0	55,2	59,8	72,5	91,4	95,7	105,4	116,9	141,3	156,4	180,2

Source : - Ministère de la Planification du Développement et de la Reconstruction
Service de Planification Macroéconomique

Deux types de prélèvements composent les recettes fiscales, à savoir les impôts directs et les impôts indirects. Les impôts directs proviennent des taxations des revenus des personnes physiques et des entreprises ainsi que des taxations sur le patrimoine. Les impôts directs représentent entre 23 et 31 % des recettes fiscales.

Les impôts indirects sont le résultat des taxations qui frappent le commerce des biens et services intérieurs ainsi que le commerce extérieur. Ils représentent 70 % des recettes fiscales. Ils comprennent également les impôts spécifiques prélevés sur les produits de grande consommation telle que la bière et le carburant.

Les recettes administratives dont l'essentiel provient des dividendes versés à l'Etat par les entreprises publiques varient dans une fourchette de 4 à 12 % des recettes suivant les années.

Concernant les recettes hors budget, elles trouvent leur origine dans les prélèvements à destination spécifique, par exemple, le Fonds Routier, le Fonds Spécial Carburant, Contribution à la Solidarité Nationale, etc... Elles s'élèvent en moyenne à 15 % des recettes courantes de l'Etat.

5.1.2 Contraintes

La faible mobilisation des recettes fiscales s'explique par des facteurs multiples et variés. Il convient de citer notamment le revenu par tête d'habitant, la part du secteur agricole dans le produit intérieur brut, l'adhésion du Burundi aux unions douanières, l'abondance des ressources extérieures, l'étroitesse de l'assiette taxable, la complexité de la législation, un système d'exonération couteux, des taux de prélèvement qui incitent à la fraude, l'inefficacité de l'administration et la mauvaise gouvernance.

• Un revenu par tête faible et en diminution

Au cours de la période sous analyse, le revenu par tête a chuté de USD 200 à moins de USD 100. – L'économie s'est contractée de plus de 30% en raison de la guerre civile et de l'embargo. L'incidence de pauvreté est passée de 35% en 1992 à 68% en 2002 – L'effondrement des ressources extérieures a considérablement affecté les investissements publics, ramenant leur part dans le PIB de plus de 17% à moins de 9%. Sous l'effet conjugué de la contraction de la consommation et des investissements, les recettes fiscales ont connu une forte décélération. 1996 et 1997 sont en effet les années où les taux de prélèvements des taxes ont été les plus bas à respectivement 12 et 14% du PIB.

• Une faible monétisation de l'économie

A 45 % du PIB, le secteur primaire, dominé par l'agriculture de subsistance, pèse négativement sur les niveaux de prélèvement fiscal. La majeure partie des productions agricoles ne fait pas objet d'échanges et échappe ainsi au fisc. Il convient également d'ajouter que la pression démographique sur les terres diminue sensiblement les rendements agricoles au point que le Burundi dépend de plus en plus d'importations alimentaires de la Tanzanie notamment. Dans ces conditions, il subsiste peu de revenus à taxer.

- **Une Union Douanière coûteuse fiscalement**

Par ailleurs, l'adhésion du Burundi à l'East African Community qui regroupe le Kenya, l'Ouganda, la Tanzanie et le Rwanda constitue certes une opportunité de croissance à moyen et long terme. Cependant, à court terme, l'adhésion comporte des coûts sous forme de perte de droits de douane et de taxes sur les échanges à destination du Burundi. Il est ainsi prévu une perte de revenus s'élevant annuellement à BIF 15 Milliards par an, selon une étude réalisée par Gérard Chambas(2007).

Cette perte résultera à la fois de la libre circulation des produits originaires dans la Communauté mais aussi et surtout de l'adoption d'un tarif extérieur commun moins élevé que le tarif précédent. Elle résultera également de la modification de la base taxable. La base taxable sera diminuée de 30% et les taux s'inscriront aussi en baisse de 5 et 10% respectivement, les matières premières et les équipements passeront à 0%, les produits intermédiaires passeront de 15 à 10% tandis que les produits de consommation passeront de 30 à 25%. L'ensemble de ces ponctions représentera 1,5% du PIB.

- **L'impact de l'abondance des ressources extérieures**

L'abondance des ressources extérieures a-t-elle un impact négatif sur la mobilisation des ressources domestiques ? Entre 1997 et 2001, l'aide extérieure est passée de 3% à 8% du PIB. Entre 2002 et 2007, elle est passée de 12% à 17% du PIB. Le taux de prélèvement pendant la première période a varié de 14,2% à 21,4% du PIB et de 21,4% à 19,9% au cours de la seconde période. Il apparaît clairement que des progrès notables dans la mobilisation de l'épargne publique en période de faible assistance ont été enregistrés. En revanche, en période de ressources extérieures relativement abondantes, les progrès se sont tassés et ont eu même tendance à reculer. S'agit-il d'un relâchement lié à la disponibilité de ressources alternatives ? Ou y a-t-il d'autres variables à l'œuvre ? Il faut notamment signaler que l'administration fiscale a connu beaucoup de changements qui peuvent avoir affecté son efficacité tout comme l'augmentation du niveau général de corruption n'a pas manqué d'influer négativement sur les rentrées fiscales. Au total, il est difficile d'avoir une position définitive sur la question.

- **Une Assiette fiscale étroite**

L'assiette fiscale est étroite. Les prélèvements sont limités au secteur structuré dont la taille est modeste. La division Unité des Grandes Entreprises au sein de la Direction des Impôts collecte environ 70% des recettes fiscales de ce département avec seulement 10% des contribuables, selon les services des Impôts. Une seule entreprise, qui œuvre dans le secteur brassicole contribue à elle seule environ 6% du PIB. Le secteur primaire (45 % du PIB) échappe assez largement à la taxation parce que faiblement monétisé. Une partie non négligeable du secteur tertiaire constitue des activités relevant soit du secteur informel, soit du secteur non enregistré. L'un et l'autre contribuent faiblement ou pas du tout aux prélèvements publics.

- **Une Administration inefficace et peu motivée**

Les faibles moyens matériels ainsi que les problèmes de capacités des agents de l'administration fiscale handicapent des prélèvements optimaux. En outre, la loi prévoit des niveaux de vérification multiples, y compris en dehors des services des Impôts. Ainsi, l'Inspection Générale de l'Etat, la Brigade Anti-corruption ont –elles les prérogatives d'effectuer des contrôles fiscaux ou douaniers.

Cette démultiplication des compétences exaspère les contribuables qui se voient ainsi soumis à des harcèlements administratifs, des fois accompagnés de sollicitations financières. Cependant le plus gros problème demeure la question centrale d'une incitation financière à la hauteur des enjeux. Aujourd'hui, en moyenne, un vérificateur des impôts à qui on demande de rentrer au Trésor environ USD 5 millions, perçoit un salaire mensuel d'environ USD 50. Dans ces conditions, les arbitrages se font souvent au détriment de l'administration.

- **Une législation complexe et inadaptée**

La législation fiscale actuelle est complexe et souvent peu compréhensible au contribuable moyen. De plus, elle est dispersée dans plusieurs textes. Par exemple, les dispositions relatives aux exonérations des investisseurs ne sont pas contenues dans le code fiscal mais dans le code des investissements. De même, les dispositions qui régissent les exonérations des ONG ne sont pas incorporées dans le code des Douanes ou des Impôts. Cette dispersion de références crée de la confusion et ouvre ainsi la voie à des exonérations souvent sans fondement légal. D'autre part, la complexité donne des pouvoirs discrétionnaires énormes aux agents de l'administration fiscale qui les utilisent à des fins personnelles. Enfin, la législation ne traduit pas toujours l'évolution actuelle de la réalité économique. Ainsi, les secteurs du commerce d'importation et de la construction qui représentent des portions importantes de l'économie tendent à s'informaliser et de ce fait à échapper à la taxation.

- **Un système d'exonération coûteux**

La loi autorise des exonérations au titre des privilèges diplomatiques mais également à des entreprises éligibles au titre des dispositions du code des investissements. L'ensemble de ces exonérations peut porter sur des valeurs mises en consommations se chiffrant à 21% des importations totales annuelles d'après les rapports du FMI. Le niveau le plus élevé a été atteint en 2006 lorsque « 60% des importations totales sont entrées en exonération totale ou partielle pour un montant de droits et taxes exonérés de 103,7 milliards de fbu, soit 10,7% du PIB et 65,5 des recettes fiscales (Chambas 2007). Il existe des indications précises qu'un certain nombre de ces produits exonérés sont destinés au commerce. Le système d'exonération en vigueur permet donc d'échapper aux prélèvements et compromet ainsi la mobilisation de l'épargne publique.

- **Un niveau de prélèvement qui incite à la fraude**

Le taux marginal de prélèvement au titre des impôts sur le revenu a été ramené de 45 à 35 %. C'est un bon début. Cependant, les taux sur certains articles importés étaient particulièrement élevés (60%) jusque tout récemment. Ce niveau de prélèvement constituait une forte incitation à la fraude.

Nombre d'opérateurs, de connivence avec l'administration, contournaient la législation. Il est difficile d'estimer le niveau de ressources ainsi soustrait au trésor, mais il est de notoriété publique que les importateurs sous-évaluent leurs importations ou déclarent des volumes d'importations de loin inférieures à la réalité.

- **Un système de gouvernance marqué par la corruption et l'impunité**

De manière générale, l'efficacité de l'administration dépend de la rigueur de la supervision de l'hierarchie politique. En ce moment, selon Transparency International, mais aussi suivant les rapports de la Société Civile au Burundi, le niveau de corruption au Burundi s'est étendu et amplifié. L'Organisation de la Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) estime que plus de 200 milliards de FBU ont disparu au détriment du trésor au cours des 5 dernières années. Plus grave, la corruption dans les hautes sphères de l'Etat est avérée. Deux cas, parmi d'autres, l'attestent amplement : La vente de l'avion présidentiel et les paiements injustifiés à l'endroit d'une société pétrolière de la place. Ces paiements s'élèvent à près d'USD 20 millions et font l'objet d'un suivi serré du FMI pour leur recouvrement. Ils constituent une des conditionnalités dans le cadre des appuis que cet organisme apporte au Burundi. La perception par le public d'un manque de volonté politique de combattre la corruption devient un encouragement à poursuivre ces pratiques illicites, voire, criminelles.

5.2. Epargne privée

Au cours de la période sous revue, l'épargne privée annuelle moyenne a été négative. Elle s'est élevée en moyenne à - 16,1 Milliards de FBU par an, soit - 3,5 % du PIB. A l'exception de quelques périodes (1996 - 1997), l'économie burundaise a généralement enregistré une épargne négative.

Cette section décrit le secteur financier formel et informel, analyse leurs performances et contraintes dans la mobilisation de l'épargne privée.

5.2.1 Secteur financier formel

5.2.1.1 Performances

La politique monétaire a gardé comme objectif primordial la stabilité monétaire et la lutte contre l'inflation. La Banque Centrale a continué à utiliser les instruments indirects de régulation de la masse monétaire, principalement les réserves obligatoires.

Les taux de réescompte ont été fixés successivement en partant des taux du marché des certificats du Trésor obtenus par voie d'enchères et dans un deuxième temps (2005) à partir des taux du marché interbancaire des liquidités. Les taux des certificats du Trésor ont connu une tendance à la hausse au point d'atteindre 19,65 % en 2003. Le relèvement rapide de ces taux a eu comme conséquence que la Banque Centrale a cessé de calculer son taux de réescompte en se basant sur le taux des certificats du Trésor. En effet, le taux de réescompte de la Banque Centrale est passé de 12% en 1999 à 14% en 2000 et a 15,5% en 2001-2002. Dans le même temps, le taux des certificats passait de 11,04% en 1999 à 11,83 en 2000, 16,59% en 2001, 19,19% en 2002 et 19,65% en 2003. Le crédit à l'économie a connu une assez forte progression en raison de la demande résultant de la levée de l'embargo et de l'amélioration des conditions de sécurité. Ainsi, le crédit à l'économie est passé de 74 Mds de FBU à 169 Mds de FBU malgré le fait que les taux débiteurs enregistraient une hausse significative passant de 17,7% en 1999 à 21,5% en 2003. Il sied cependant de relever que l'accroissement des taux débiteurs est demeuré moins prononcé que celui des taux des certificats de trésor, en raison de la modification de la politique de la Banque Centrale de fixation des taux de réescompte. Notons que durant cette période, le taux d'inflation est demeuré modéré, variant de 1% à 9% à l'exception des années 2000 et 2003 où ce taux s'est élevé à 24% et 11% respectivement. Le refinancement a été supprimé et est devenu le dernier recours. Il est découragé par des taux pénalisants (supérieurs au taux du marché interbancaire).

Tableau 6 : Taux de croissance PIB, Inflation et Taux d'intérêt

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Taux de croissance PIB	0,3	4,8	-1,0	-0,9	2,1	4,5	-1,2	4,8	0,9	5,2	3,6
Inflation	31,1	12,5	3,4	24,3	9,3	-1,3	10,7	8,3	13,2	2,7	8,3
Taux débiteurs	16	17,6	17,7	20,4	20,9	20,3	21,1	20,8	20,6	18,0	17,5
Taux créditeurs	8,8	9,1	9,4	11,3	12,1	13,3	13,7	12,8	9,6	8,9	8,3
Taux réels créditeurs	-22,3	-3,4	6,0	-13,0	2,8	14,6	3,0	4,5	-3,6	6,2	0,0
Marge d'intermédiation	7,2	8,5	8,3	9,1	8,8	7,0	7,4	8,0	11,0	9,1	11,2
Ratio M2/PIB	17,9	15,3	20	18,5	19,8	24,1	26,7	28,9	29,9	31,9	32,5

Le secteur financier comprend huit (8) banques commerciales, deux établissements financiers, six (6) sociétés d'assurances et deux (2) organismes de sécurité sociale. L'accès aux services financiers est limité. Environ 2% de la population disposent d'un compte bancaire et moins de 0.50% recourent aux facilités de crédit bancaire.

L'ensemble de ces établissements limite leur présence dans la Capitale et dans quelques Chefs-lieux des Provinces, avec 45% des agences des banques concentrées à Bujumbura.

Trois Banques commerciales, Banque de Crédit de Bujumbura (une ancienne filiale de FORTIS), Banque Commerciale du Burundi (une ancienne filiale d'ING) et Interbank Burundi (100 % privée) contrôlent 75 % des dépôts et des crédits. L'actionnariat des deux premières banques a changé. Les Européens ont cédé leurs participations à un actionnariat burundais ou africain. Il compte également une participation publique.

La domination du système bancaire par les trois principales banques commerciales est telle que la plupart des nouveaux venus ont fait faillite. Trois banques Meridien Biao Bank (MBB) en 1995, Banque de Commerce et de Développement (BCD) en 2003 et Banque Populaire du Burundi (BPB) en 2006 ont déposé leurs bilans suite à l'insolvabilité (trop de crédits non performants) et au manque de liquidité. Il en a été de même pour trois établissements financiers (Crédit Vente Service, Caisse de Mobilisation et de Financement (CAMOFI) et CADEBU (Caisse d'Epargne du Burundi).

Les quatre Banques Commerciales restantes, Ecobank, Finbank, BBCI (Banque Burundaise pour le Commerce et l'Investissement), BGF (Banque de Gestion et de Financement) ont été rachetées par des Capitaux africains à l'exception de la BGF qui recherche encore un partenaire. Une nouvelle banque Diamond Trust Bank(Kenya) vient d'ouvrir ses portes en 2009.

Ce mouvement a été favorisé par une nouvelle réglementation de la Banque Centrale qui exige que les fonds propres soient portés de 3 Milliards de FBU à 10 Milliards de FBU en 2010.

L'évolution des dépôts et des crédits enregistre une progression très sensible. Les dépôts passent de moins de 10% du PIB en 1990 à 24% du PIB en 2007. Le tableau 7 ci-dessous retrace également une forte progression des crédits aussi bien publics que privés.

Tableau 7 : Evolution des dépôts et des crédits (en milliards de FBU)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Dépôts	38,0	37,7	58,3	62,6	74,9	96,8	127,7	159,9	183,4	231,4	245,8
Crédits	66,2	87,1	117,4	129,8	162,7	183,6	215,3	278,7	289,7	364,5	372,4
Publics	23,3	29,4	4,9	23,9	46,2	31,5	46,0	106,5	120,9	157,9	156,8
Privés	42,9	57,7	75,5	105,9	116,6	151,9	169,3	172,1	168,8	206,6	215,6

Le ratio M2/PIB a lui aussi connu une progression nette. Il est passé de 14,9% en 1990 à 32,5% en 2007. Il reste certes inférieur à la moyenne africaine qui se situe à 45% et très loin derrière la moyenne Est Asiatique qui dépasse les 120%. Cependant, il ya lieu de noter qu'il progresse plus vite que la moyenne africaine.

Tableau 8 : Evolution du ratio M2/PIB

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007		
M2	62	62	91	95	109	140	172	217	258	299	330		
PIB	346	404	455	511	549	580	645	749	861	935	1013		
EIB	11,5	- 32,3	3	- 38	- 60	- 17	- 53	- 54	-102,4	- 255	-159,2		
M2/PIB (%)	17,9	15,3	20	18,5	19,8	24,1	26,7	28,9	29,9	31,9	32,5		

Les marges d'intermédiation bancaire sont généralement très élevées traduisant à la fois les risques élevés et les lourdes charges d'exploitation. Mais ils sont surtout symptomatiques d'une très faible compétition dans le secteur financier. Ces marges se situent comme on peut le voir sur le *tableau 9*, entre 5 et 11 points de pourcentage.

Tableau 9 : Marges d'intermédiation bancaire (en points de pourcentage)

	Taux créditeurs	Taux débiteurs	Marges
1990	6,4	11,9	5,5
1995	8,4	15,5	7,1
2000	11,3	20,4	9,1
2005	9,6	20,6	11
2006	8,9	18,0	9,1
2007	8,3	17,5	9,2

Source : Rapports de la BRB

L'arrivée de nouvelles banques avec une forte capitalisation pourrait bousculer un certain nombre de comportements. La rémunération des dépôts s'inscrit déjà à la hausse (2 à 3 points). Les taux d'intérêt débiteurs subissent également une forte pression à la baisse de 2 à 4 points de pourcentage faisant revenir les taux de 16 – 17 % à 12 – 13 %. La production du café ayant été particulièrement basse en 2009, les emplois deviennent rares et cela incite à davantage d'agressivité.

La compétition pourrait donc être plus vive. Les marges d'intermédiation vont se resserrer et peser sur la rentabilité du système bancaire dans son ensemble.

Il existe une seule banque de développement au Burundi, la BNDE, Banque de Développement Economique. Son actionnariat comprend l'Etat du Burundi, quelques banques commerciales, des entreprises publiques ainsi que des organismes publics extérieurs (AFD, Coopération Belge, Allemande, ...). La banque bénéficie principalement de lignes de crédit extérieur (BEI, BAD, AFD,...) pour ses financements de moyen et long terme. Pendant la période d'embargo, la Banque a limité ses interventions à quelques financements de court terme. La Banque n'est pas parvenue à mobiliser des ressources longues locales pour financer le moyen et long terme.

Il existe également un établissement financier spécialisé dans le crédit immobilier, le Fonds de Promotion de l'Habitat Urbain (F P H U). Cet établissement est doté de capitaux publics. Il a été créé pour financer les besoins de logement urbain. Il est confronté aux mêmes difficultés de ressources de long terme plus spécialement depuis que le refinancement de la Banque Centrale n'est plus une ressource stable.

D'autres tentatives de banques de développement ont échoué. Ainsi la CAMOFI (Caisse de Mobilisation et de Financement), la Société Burundaise de Financement (SBF) ont dû soit déposer leur bilan (CAMOFI) ou se convertir en Banque Commerciale (SBF) faute d'épargne longue sur le marché burundais.

La santé financière du système bancaire s'est progressivement améliorée. Pendant la période d'embargo, les réserves obligatoires n'étaient pas constituées, les normes de liquidité n'étaient pas respectées et la rentabilité laissait beaucoup à désirer. Depuis 2002, les ratios prudentiels se sont améliorés nettement.

La solvabilité tourne autour de 20 %, la liquidité est au dessus de la norme, environ 110 % et les fonds propres augmentent régulièrement. Seule note discordante, le portefeuille des impayés demeure préoccupant et a atteint 17 % du volume des crédits en 2007.

La libéralisation du secteur financier a eu des effets contrastés sur la mobilisation de l'épargne. Entre 1986 et 1989 ; le taux d'épargne intérieure brute était positif et a varié de 8% à 3%. Entre 1990 et 1993, ce taux est devenu négatif. Depuis 2004, année où la réforme économique a été réenclenchée, le taux est resté négatif et continuera à l'être jusqu'en 2012 suivant les projections du FMI.

Le cas du Burundi corrobore les résultats des études qui ont constaté que la libéralisation avait eu des effets très limités sur la mobilisation de l'épargne dans les pays sous ajustement.

La lecture parallèle de l'évolution des taux d'intérêts réels créditeurs et de l'épargne intérieure ne dégage aucune corrélation. La décennie 1990 – 2000 a enregistré un taux réel créditeur moyen de – 6,4%. La période 2001 – 2007 a vu un relèvement de ce taux à + 3,5%.

Tableau 10: Evolution Taux d'intérêt réel créditeur (en %)

1900	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
- 0,6	- 1,6	+ 6,6	- 1,7	- 6,1	- 11,1	- 18,1	- 22,3	- 3,4

1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
+ 6	- 13	+ 2,8	+ 14	+ 3	+ 4,5	- 3,6	+ 6,2	0

Cependant, l'épargne intérieure est demeurée négative sur toute la période. Paradoxalement, elle était encore plus négative lors des périodes correspondant à un taux réel positif.

.Assurances

L'industrie d'assurances comprend six sociétés. L'actionariat est essentiellement burundais et la plus grande société(SOCABU) est dominée par un actionariat étatique. Le chiffre d'affaires de l'industrie a atteint USD 10millions en 2007. Le portefeuille vie a été introduit il ya quelques années et représente 20% du total. Mais il progresse rapidement. Par exemple, la Socabu a mis sur le marché ses produits vie en 2003. Résultat : 66mios de fbu en 2003 et 1955 mios de fbu en 2007, soit une progression annuelle de 600 %. Le rapport primes/PIB est de un pourcent, soit près de 5 fois moins que la moyenne africaine. Le rapport primes/habitant est de 1,3 USD, soit 50 fois moins que la moyenne africaine. L'institution de supervision mise en place ne fonctionne pas. Il est dès lors difficile de connaître la santé financière du secteur.

.Organismes de sécurité sociale.

Il existe aujourd'hui trois systèmes de pension. Le premier est organisé par l'Etat. Il touche tous les employés du secteur privé formel, du secteur parapublic ainsi que les membres de la Police et de l'Armée. Ce système est géré par l'Institut National de Sécurité Social. Le système a environ 130.000 affiliés.

L'employeur et l'employé cotisent ensemble 9,5% du salaire de base de l'employé pour assurer la retraite et les risques professionnels de l'employé. Le plafond de cotisation a été relevé à BIF 150.000, soit environ 125USD. La retraite, prise à 60 ans, est obtenue

en multipliant la base de cotisation des 3 dernières années multipliée par la fraction du nombre d'années cotisées divisé par 60. Ainsi calculé le maximum qu'un salarié puisse avoir est de 100 USD/mois pour une durée de cotisations de 40 ans.

Les ressources annuelles collectées s'élèvent à 12 milliards de FBU. Elles sont principalement investies dans l'immobilier (40%) et partiellement dans le capital des banques ou alors sous forme de dépôts dans le système bancaire.

Le deuxième système est aussi organisé par l'Etat. Il concerne les agents de la fonction Publique autres que les membres de la Police et de l'Armée. Les retraites sont mises au budget de chaque année. Seul l'Etat contribue et l'employé ne participe pas à la constitution de sa future retraite. Ce système est vulnérable. Le nombre de retraités tend à s'accroître alors que les recrutements de nouveaux fonctionnaires sont limités par l'étroitesse du budget et les engagements pris avec les bailleurs de fonds. Dans ces conditions, la pérennité du système est loin d'être assurée. C'est pourquoi, le gouvernement vient de décider la mise en place d'un système de cotisation pour les fonctionnaires. Le nouveau système entrera en vigueur en 2010. Il touchera un effectif de près de 40000 fonctionnaires et le taux de cotisation sera de 9%. Il est projeté une collecte annuelle de près de 4 milliards de fbu.

Le troisième système de pension est organisé par les sociétés d'assurance et les entreprises.

Conscient de la modicité des retraites évoquées plus haut, certaines entreprises ont consenti à la demande de leurs syndicats de constituer une pension complémentaire pour leurs employés. Les sociétés d'assurances sentant une opportunité de développer leur portefeuille vie ont aussi commencé à vendre des produits "Pension Complémentaire". De manière générale, ce système de pension complémentaire est un système de cotisation Employeur - Employé de 5 % chacun du salaire de base. Les taux peuvent aller jusqu'à 10 %. Les cotisations sont déductibles d'impôts. Ces ressources peuvent servir de garantie en cas de demande de crédit. Ces ressources sont placées dans le système bancaire et débloquées en un capital unique, à l'âge de la retraite, ou en cas de séparation avec l'employeur. Une partie importante des entreprises du secteur formel pratiquent ce système pour une cotisation annuelle estimé à 3,0 milliards de FBU. De son côté, l'industrie de l'assurance a récolté 3,2 milliards de FBU dans la branche Vie en 2007.

5.2.1.2. Contraintes à la mobilisation de l'épargne privée.

Certains facteurs a la base de cette mauvaise performance sont les mêmes que ceux décrits plus haut pour expliquer le comportement de l'épargne publique. Il ya lieu de citer le faible revenu par tête, la faible monétisation de l'économie, les chocs exogènes que sont la guerre civile et l'embargo. Ces éléments influencent négativement mobilisation de l'épargne privée. Je n'y reviendrai pas ici.

D'autres facteurs ont une incidence négative sur la performance de l'épargne privée : la fuite des capitaux, le taux de dépendance démographique, l'absence d'un marché de capitaux, la faible urbanisation du pays, l'instabilité macroéconomique.

. Fuite des capitaux

Parmi les causes mises en avant par MM. Ndikumana et Boyce pour expliquer la fuite des capitaux, figurent notamment les déséquilibres macroéconomiques (inflation, surevaluation de la monnaie, contrôle de change, etc) ainsi que l'instabilité politique.

Le Burundi a conjugué à la fois ou alternativement les risques politiques et économiques qui sont à la base de la fuite des capitaux observée dans ce pays. Ainsi d'après les mêmes auteurs, le Burundi a connu une sortie d'épargne s'élevant à USD 2,566 mios (y compris les intérêts) entre 1970 et 2004. Cette saignée trouverait son origine moins dans l'endettement extérieur que dans la surfacturation des importations et la minoration des valeurs des produits exportés.

Ce montant représente 185% du stock de la dette extérieure du pays et plus de 312% du PIB.

.Taux de dépendance démographique

Il est généralement admis qu'un taux élevé de dépendance démographique influe négativement sur le niveau d'épargne. Au Burundi, ce ratio s'élève à 60%. Combinée à la faiblesse des revenus, cette situation constitue un handicap significatif au développement de l'épargne privée. Avec un taux annuel de croissance démographique de 2,8% et en l'absence d'une politique vigoureuse de limitation des naissances, ce taux demeurera élevé dans le futur et continuera à être une contrainte à la mobilisation de l'épargne.

.Faible urbanisation

85% de la population du Burundi vit en milieu rural et dans un habitat dispersé. C'est un facteur qui renchérit considérablement la collecte de l'épargne.

.Un secteur financier trop concentré

Trois banques assurent 75% des activités de dépôts et de crédits. Leur activité est concentrée au secteur formel des entreprises, lui-même particulièrement limité. C'est une situation qui laisse peu de place à une véritable compétition. Cependant l'arrivée de nouveaux opérateurs, financièrement plus solides et techniquement plus outillés promet de faire bouger le secteur.

.Instabilité macroéconomique

La guerre et l'embargo ont considérablement perturbé les politiques économiques. Le niveau élevé d'inflation et l'effondrement de la monnaie burundaise, résultant de déficits internes et externes, ont induit des comportements de refuge vers des valeurs moins susceptibles de se déprécier, l'immobilier en particulier.

Faible tissu des entreprises

La taille du secteur formel de l'entreprise est limitée au Burundi en raison de son état de développement. Elle tend à se rétrécir du fait de la fermeture d'entreprises publiques et privées induite à la fois par les politiques de libéralisation et de privatisation.

.Absence d'un marché de capitaux

Il n'existe pas de bourse au Burundi ni de marchés d'obligations. Il ne paraît pas probable de mettre en place une bourse viable à court ou moyen terme. En revanche, les emprunteurs de qualité pourraient obtenir des ressources à meilleur marché que dans le système bancaire s'ils le souhaitent. Une banque de la place, la BBCI a financé la construction de son siège à l'aide d'un emprunt obligataire dans des conditions de 2 à 3 points inférieurs au meilleur taux offert par le marché bancaire.

5.2.2 Microfinance : Performances et Contraintes

L'accès des populations à faibles revenus au système bancaire est fortement limité par des conditions de dépôt minimum élevé (1 million de fbu, soit USD 850) ou de salaire minimum compris entre 300,000 et 500,000fbu par mois (soit l'équivalent de USD 250 et 425). Le dépôt initial exigé représente 8 fois le revenu annuel moyen d'un habitant au Burundi. De ce fait, ces populations se sont tournées vers les institutions de microfinance.

Le secteur de la microfinance est encore très jeune mais connaît depuis peu un développement assez rapide. Depuis 2006, il est régi par un cadre réglementaire qui définit les conditions d'accès, de fonctionnement et de sortie.

Le cadre réglementaire emprunte largement aux dispositions de la loi bancaire avec des aménagements plus souples pour tenir compte des particularités des opérateurs du secteur (coopératives, clientèles du secteur informel, etc...). La mise en place de cette réglementation dont la supervision est assurée par la Banque Centrale est une avancée importante pour permettre un développement du secteur de la microfinance sur une base saine et durable, permettant de créer la confiance dans le secteur.

Le règlement distingue trois catégories d'établissements de microfinance, à savoir les coopératives, les programmes de microcrédit ainsi que les entreprises de microfinance. Seules les sociétés de microfinance sont soumises à l'exigence d'un capital minimum, soit 200 millions de fbu (USD 165000).

Le secteur comprend 26 d'établissements, soit 11 institutions coopératives, 7 sociétés et 8 programmes de microcrédit(BRB). Le secteur est dominé par 6 institutions de microfinance qui représentent 84% des membres/clients du secteur, 94% des dépôts et 84% de l'encours crédit.

Les institutions de microfinance ont une instance de représentation professionnelle, à savoir le RIM ou réseau d'institutions de microfinance. Sa mission est de « contribuer au développement des services financiers viables et efficaces en faveur de la population démunie ou à faibles revenus n'ayant pas accès aux services bancaires classiques, en appuyant les IMF membres à atteindre leurs objectifs. »

Le RIM compte 13 membres dont la BNDE.

Dans le **tableau 11**, quelques indicateurs de performance du secteur de la microfinance sont retracés.

Tableau 11: Quelques indicateurs de la Microfinance (en FBU)

Variables	31/12/2004	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
Clients ou membres	272.340	311.094	365.074	309.945
Montant des crédits	9.603.149.000	8.704.138.000	14.172.283.643	20.622.337.797
Emprunteurs	52.955	63.051	115.997	112.422
Crédit moyen	181.000	138.050	122.178	183.437
Cumul épargne collectée		12.067.087.787	13.443.118.223	17.657.582.439
Encours crédit		13.897.427.000	14.173.075.189	18.930.603.801

Source : Rapports du RIM

Ce tableau indique une forte croissance du secteur tant en terme de mobilisation de l'épargne (40 % sur 3 ans) qu'en terme d'octroi de crédits (plus de 100 % sur 3 ans).

Parmi les autres indicateurs de performance dont les données sont disponibles, la rentabilité des fonds propres a été en moyenne de 8 % en 2005, et varie de 2 % à 28 %. La rentabilité progresse par rapport à l'année 2004 où elle s'établissait en moyenne à 2 %.

Il est regrettable que les données relatives à la qualité du portefeuille ne soient pas disponibles.

Le ratio de liquidité est satisfaisant à 15 %. Pour l'ensemble des institutions de microfinance, il varie de 3 à 28 %.

Enfin, deux autres ratios prudentiels ne sont pas encore respectés à savoir la constitution d'une réserve générale par l'affectation de 20 % des résultats aux Fonds Propres et la couverture des emplois à long terme par des ressources stables.

Malgré les avancées significatives opérées, le secteur reste confronté à des contraintes importantes qui handicapent son développement.

La clientèle cible des microfinances se retrouve dans la population ayant des revenus en dessous de la moyenne nationale. L'incidence de la pauvreté s'élève à 70% en milieu rural contre 68% en moyenne nationale. Le faible taux d'urbanisation (10%) renchérit les coûts de collecte de l'épargne. De même que l'absence d'équipements élémentaires (électricité) ne permet pas toujours d'utiliser des moyens logistiques qui accroissent la productivité (ordinateurs par exemple). Il convient aussi de souligner le danger que représentent les structures pyramidales. Ces dernières peuvent ébranler la confiance des épargnants. Trois provinces (Gitega, Makamba, Ruyigi) viennent de faire les frais de ces pratiques. D'après les estimations de l'administration, les populations de ces provinces auraient été spoliées de plus de trois milliards de fbu (USD 2, 500,000). Le taux de fertilité plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain accroît aussi la pression sur les revenus des ménages, déjà faibles et laisse ainsi peu de marge à l'épargne. Enfin, il faut aussi noter qu'une partie de l'épargne en milieu rural n'est pas monétaire, la terre et le bétail étant les formes préférées.

6. CRISE FINANCIERE MONDIALE ET EPARGNE AU BURUNDI

Si la crise financière mondiale n'a pas eu d'effets déstabilisants sur le système bancaire, la crise économique affectera la croissance économique et la mobilisation de l'épargne.

Au Burundi depuis l'éclatement de la guerre civile en 1993, les relations financières avec le système financier international étaient très limitées. En réalité, aucune forme de financement du commerce international n'était ouverte au Burundi. Les lettres de crédit étaient intégralement couvertes par des dépôts en devises étrangères.

Par ailleurs, FORTIS et ING qui détenaient des filiales avaient cédé leurs participations respectivement en 2007 et en 2004, éliminant ainsi le risque de contagion par l'actionariat. Le système bancaire burundais n'avait donc pas d'«actifs toxiques» dans son portefeuille.

Les seuls risques courus étaient de perdre les dépôts en devises étrangères détenus auprès des correspondants étrangers (FORTIS, ING, CITIBANK).

Ces dépôts s'élevaient à fin 2008 à environ USD 270 millions et représentaient près de 7 mois d'importations.

Ces risques ont été évités du fait de l'intervention des pays hôtes des banques partenaires.

La comparaison de l'évolution des dépôts et des crédits du système bancaire burundais avant et après la crise confirme l'autonomie de ce dernier. Les dépôts sont en augmentation en 2009 de même que les crédits.

De manière plus globale, la santé du système bancaire est plutôt satisfaisante.

Selon des indicateurs établis dans un rapport du Fonds Monétaire International en Août 2009, les principaux ratios prudentiels sont au dessus des normes exigées par la Banque Centrale. Ainsi le ratio de solvabilité est de 15%, le ratio de liquidité de 110% et le ratio de rentabilité approche les 30%. Les crédits non performants sont provisionnés à hauteur de 90%.

En revanche, la crise économique subséquente à la crise financière a eu des retombées négatives sur l'économie du Burundi. D'une part la demande globale réduite des exportations a aussi touché le café. On a observé à la fin de 2008, une décélération des ventes de ce produit. On a surtout observé une baisse des prix de 12%.

Les transferts des migrants empruntent généralement des circuits informels et de ce fait sont mal connus. Ceux qui passent par le système bancaire n'ont pas été affectés par la crise et ont même connu une légère hausse de 8%.

Déjà peu bénéficiaire d'investissements directs étrangers, le Burundi a souffert du retrait de la firme BHP qui avait initié des travaux d'exploration des gisements de nickel au Burundi.

S'agissant de l'aide extérieure, il a été observé un ralentissement prononcé des décaissements en 2009. A fin juin 2009, seuls 22% de l'assistance extérieure avaient été décaissés.

Officiellement, les raisons avancées sont d'ordre technique pour les multilatéraux (Banque Mondiale) mais d'ordre politique pour les bilatéraux. Il n'empêche que des interrogations subsistent et que des inquiétudes sur le sort des engagements pluriannuels commencent à s'exprimer.

Sur un plan plus positif, la baisse drastique des prix des produits pétroliers et des produits alimentaires s'est déjà répercutée sur le marché local. Les prix à la pompe ont diminué de près de 20%. L'inflation qui était de 27% en 2008 retombera à moins de 10% en 2009.

Le FMI estime que la crise économique aura pour effet de réduire le taux de croissance économique initialement projeté de 1,3%, ramenant celui-ci de 4,5% à 3,2%.

Enfin, la mobilisation des recettes publiques sera négativement affectée à hauteur de 1,5% du PIB.

7. OPPORTUNITES DE MOBILISATION DE L'EPARGNE

7.1. Secteur Public

Les prélèvements publics se sont établis en moyenne à plus de 19 % du PIB. Ce niveau est légèrement plus élevé que la moyenne des pays à économie comparable à celle du Burundi. Mais ils ont couvert à peine 50 % des dépenses publiques en 2007.

Par ailleurs parmi les contraintes analysées ci-haut, certaines se révèlent assez difficiles à surmonter à court terme. C'est le cas notamment de la faiblesse des revenus par tête et le faible tissu des entreprises du secteur formel. La question centrale est donc de savoir quel potentiel fiscal additionnel peut être recouvré à court terme et comment le réaliser.

Trois pistes méritent réflexion à savoir l'élargissement de l'assiette, le renforcement de l'efficacité de l'administration et la simplification de la législation.

7.1.1. Elargissement de l'assiette

Comme relevé plus haut, le niveau des exonérations indique clairement que ce secteur est mal maîtrisé et recèle un potentiel qui n'est pas recouvert. Les estimations effectuées de 21 % des importations qui échappent à la taxation indiquent un potentiel qui pourrait aller jusqu'à 1 % du PIB.

Dans "Mobiliser des ressources fiscales pour le développement", Chambas distingue le secteur informel du secteur frauduleux. Le secteur informel est constitué de micro-entreprises "qui ne sont ni consignées, ni enregistrées dans les statistiques officielles et qui opèrent sur une très petite échelle et avec un faible niveau d'organisation. La majorité d'entre elles impliquent un très faible niveau de capital, de productivité et de revenus". L'objectif central de l'activité informelle est l'obtention d'un emploi. Le gisement fiscal du secteur informel est faible.

Le secteur frauduleux est constitué d'entités de taille variable. "Contrairement au cas des activités informelles, la fraude fiscale constitue un facteur décisif du développement des activités frauduleuses, par ailleurs susceptibles de remettre en question l'édifice fiscal à travers la concurrence déloyale qu'elles introduisent".

Le gisement fiscal du secteur frauduleux peut être important. Au Burundi, de récents contrôles de l'activité d'importation des produits pétroliers ont révélé l'accumulation

d'impayés de droits de douane, toutes sociétés confondues, de plus de 30 milliards de FBU, soit 3 % du PIB. Il est généralement admis aussi qu'un nombre important d'opérateurs déclarent des valeurs ou des volumes de loin inférieurs à la réalité.

Il convient aussi d'ajouter que la nouvelle introduction et la généralisation de la TVA participe de la volonté de l'élargissement de l'assiette.

Enfin, il paraît utile d'étudier une plus grande contribution du foncier urbain. Les prix de ce dernier se sont envolés au cours des 5 dernières années et ont été parfois multipliés par 2 ou 3 dans certains quartiers. Dans le même temps cependant, la taxe sur les transactions immobilières a été fortement abaissée passant de 13 % à 3%.

7.1.2. Renforcement de l'efficacité de l'administration

Une efficacité accrue de l'administration fiscale et douanière est à rechercher pour espérer une meilleure collecte des ressources publiques. Pour y parvenir, la formation ainsi qu'une meilleure organisation de la circulation de l'information entre des services clés (douanes, impôts, services de paiements des créances auprès de l'Etat) constituent des outils nécessaires à l'amélioration de l'effort fiscal. Enfin et surtout, la réforme de l'administration fiscale et douanière ainsi que la mise en place d'un système d'incitations financières avec exigence de résultats à l'instar de ce qui est fait dans les pays voisins de l'East African Community paraissent être des voies susceptibles de rehausser sensiblement le niveau d'efficacité de l'administration fiscale.

7.1.3. Simplification de la législation

La législation devrait être aisée à comprendre, réduire les pouvoirs discrétionnaires de l'administration et ainsi éliminer les opportunités à la corruption.

7.2. Secteur Privé formel

L'accroissement de la compétition du système bancaire, la préservation d'un secteur financier solide et d'un environnement macro-économique stable, l'utilisation de nouvelles technologies peuvent aider à découvrir de nouveaux gisements d'épargne privée. Mais le gisement le plus facile à exploiter à court terme demeure sans conteste la généralisation du système de pension.

La multiplication des banques et le renforcement des ressources propres de celles-ci vont accroître la compétition dans le secteur. La pression à la baisse des taux débiteurs indique que les emprunteurs de qualité bénéficient déjà de cette compétition. Néanmoins pour produire des résultats significatifs, le mouvement devra s'amplifier et s'approfondir pour toucher de nouveaux cercles d'emprunteurs existants, voire nouveaux. De plus, il a été observé un mouvement à la hausse des taux créditeurs, poussés essentiellement par les nouveaux venus dans le secteur. Il est également prévu l'ouverture d'agences à

l'intérieur du pays dans une dynamique de couvrir des parties du territoire non encore desservis par le système bancaire.

La bonne santé du secteur bancaire ne doit pas inciter la Banque Centrale à relâcher sa vigilance dans la supervision. Il est essentiel de préserver les bons indicateurs déjà atteints. Le Burundi vient d'atteindre le point d'achèvement de l'Initiative PPTTE. Les réformes mises en œuvre ont sensiblement amélioré le cadre macro-économique. Il faut continuer à sauvegarder la stabilité.

La rapide diffusion des nouvelles technologies (téléphone mobile, internet) ouvre de nouveaux horizons pour diminuer les coûts de collecte de dépôts mais aussi de gestion du secteur bancaire. En ce qui concerne l'épargne privée, le créneau le plus porteur est à rechercher dans l'extension du système de pension.

Trois axes d'amélioration du système de pension sont possibles.

D'abord, il faut mettre en place un système de cotisation pour les fonctionnaires. Ce système pourrait récolter annuellement environ 4 milliards de FBU (USD 3,5 mios).

Ensuite, il faut généraliser le système de pension complémentaire au niveau de toutes les entreprises. Le potentiel s'élève à 3 milliards de fbu (USD 2,5 mios).

Enfin, il convient d'envisager de généraliser, a terme, le taux de cotisation à 10 % employeur -employé. Cette action pourrait générer environ 6 milliards de fbu(USD 5,0 mios).

D'autres initiatives ont été entreprises pour mobiliser les ressources de long terme.

La BCB a sollicité la Diaspora Burundaise pour collecter des ressources destinées à l'investissement immobilier. Celle-ci a répondu de manière positive au point qu'en 2007, 1,5 million USD avaient été déjà collectés. Cependant, cette initiative s'est essouffée du fait que les engagements pris de développer l'immobilier recherché par cette clientèle n'ont pas été tenus. D'autres banques (Finbank, Ecobank) démarchent également cette clientèle.

Une autre initiative de la BCB s'est intéressée à la mise en place d'un Fonds d'investissement.

Ce projet porté par l'Association Burundaise des Etablissements Financiers se propose de mobiliser 2 à 3 milliards de francs Burundi par an par prélèvement sur les résultats des principales banques et entreprises qui ont vu leur santé financière s'améliorer au sortir de la crise. Il a pour mission de :

- intervenir dans le capital risque,
- intervenir dans le crédit bail

- intervenir dans la microfinance.

Cette initiative n'a pas produit des résultats jusqu'à ce jour.

7.3. Secteur Privé Informel

Malgré un niveau de pauvreté élevé de la population cible des Institutions de microfinance, les résultats enregistrés indiquent qu'il existe encore un potentiel de mobilisation d'épargne à travers ces canaux. Certains bailleurs de fonds (Pays-Bas, Belgique) ont récemment apporté un appui au développement de ce secteur.

Ainsi, des ressources ont été affectées à la formation, aux subventions d'équipement (ordinateurs, ...), aux lignes de crédits initiales (en attendant la collecte des dépôts) ainsi qu'aux appuis institutionnels des organes de régulation (BRB) et de promotion (Ministère des Finances, RIM).

La nouvelle réglementation du secteur est une avancée positive pour asseoir durablement la confiance du public et permettre ainsi le développement des institutions de microfinance.

L'existence fréquente de pratiques d'usure atteste de l'absence de crédits aux opérateurs du secteur rural. Pour minimiser les risques de non remboursement des crédits, les salariés dont les garanties sont plus faciles à constituer sont privilégiés au détriment des petits commerçants et des agriculteurs. Il paraît approprié de mettre en place des instruments innovants de garantie pour atteindre cette clientèle potentielle.

La réponse même partielle à cette demande ouvrira de nouveaux horizons à la mobilisation de l'épargne en milieu rural.

8. RECOMMANDATIONS

Afin d'accroître les recettes fiscales, nombre de mesures nécessitent d'être considérées et mises en œuvre.

8.1. Secteur Public

8.1.1. Réforme de l'administration fiscale et douanière

Le renforcement de l'efficacité de l'administration fiscale et douanière passe par la mise en place d'un office des Recettes. Cette entité, dotée d'une autonomie de gestion, aurait la flexibilité de rémunérer de manière compétitive ses agents et de les recruter sur mérite. La direction de l'Office aurait la latitude de licencier les agents non performants ou corrompus. Mais ce modèle ne donnera des résultats significatifs que si les pouvoirs publics sont déterminés à lutter contre la corruption et à assurer l'indépendance à cette entité. En particulier compte tenu de la corruption rampante dans les administrations des douanes et impôts, les critères de recrutement devraient comprendre une évaluation des comportements passés. Dans tous les cas, il conviendrait de recruter de nouveaux éléments non encore corrompus à hauteur de 50% des effectifs. Le Directeur Général serait recruté sur concours et au départ, afin de le soustraire aux pressions politiques, pourrait être un étranger. Les pouvoirs publics ont déjà accepté cette orientation. DFID a marqué son accord pour financer la mise en œuvre de la réforme. Il reste à démarrer son application.

.Recherche et renseignement fiscal

En vue de renforcer l'efficacité de l'OBR, une lacune importante mérite d'être corrigée. Il existe en effet un pan significatif de l'économie dont l'activité recourt à la fraude tant à l'importation qu'à la déclaration fiscale. Il est important de pouvoir cerner avec précision les informations permettant de taxer ces activités. Il est essentiel que ce travail se fasse de manière méthodique afin d'établir l'assiette qu'elle représente et sa capacité contributive. Le développement de ce secteur frauduleux est une menace sérieuse à l'édifice fiscal qu'il convient de maîtriser. La mise en place d'un service spécialement chargé du renseignement fiscal et de l'analyse du potentiel fiscal pourrait améliorer l'efficacité de l'office.

8.1.2. Elargissement de l'Assiette

Il est impératif d'élargir l'assiette. Certes, élargir l'assiette de manière significative dépendra du rythme et du niveau de développement de l'économie et de ce fait devra s'inscrire dans la durée. Cependant, à court terme, il existe trois possibilités d'élargir l'assiette. Tout d'abord, il est nécessaire de supprimer les exonérations à l'exception des obligations découlant des conventions internationales. Il est aussi nécessaire de mettre en place un système transparent de gestion des exonérations inévitables, à travers le budget notamment. Faut il rappeler que 21% des importations ne sont pas taxées à l'entrée du territoire burundais !

Ensuite, il convient de maîtriser le secteur frauduleux. Les minorations de valeurs et de quantités à l'importation, les fausses déclarations de chiffre d'affaires et de résultat des entreprises contribuent à rendre plus étroite l'assiette fiscale. Bien qu'il ne soit pas aisé d'en mesurer les retombées, celles-ci peuvent être significatives. L'amélioration de l'efficacité de l'Office des Recettes pourra contribuer à juguler la fraude.

Enfin, une étude du foncier urbain et sa contribution aux recettes mérite d'être menée. La forte et rapide appréciation du foncier urbain recèle un potentiel de contribution élevé.

8.1.3. Il faut combattre la corruption

Certes des mesures techniques telles la réforme de l'administration fiscale, la simplification de la législation peuvent être des outils qui limitent la corruption. Au delà, il faut une volonté politique qui se manifeste à travers notamment la prise des sanctions administratives et les poursuites judiciaires. Seules des actions énergiques prises à l'encontre de cas avérés de corruption pourront envoyer un message puissant de dissuasion.

8.1.4. Il faut instaurer un climat de confiance entre les contribuables et le fisc

Il est essentiel d'avoir un code unique des impôts. Il est également important de mettre en place un code de procédures fiscales qui éclaire les Contribuables et limite les pouvoirs des agents de l'administration fiscale.

Enfin, afin de protéger les contribuables des abus de l'administration, il faudrait instaurer la Charte du Contribuable. Cette charte, déjà en vigueur dans certains pays de l'Afrique de l'Ouest, contient les droits et les devoirs du Contribuable et met en place des garde-fous qui limitent les pouvoirs de l'administration.

8.2. Secteur Privé Formel

8.2.1 Il faut étendre et progressivement généraliser le système de pension

L'Etat mettra en place des 2010 un nouveau système de pension en faveur de ses agents. Il sera participatif. Avec l'introduction de ce système, tous les employés du système formel sont affiliés à un régime de pension.

Compte tenu de la modicité des pensions servies par l'INSS, des initiatives de cotisation libre destinées à améliorer les retraites se sont développées à l'intérieur des entreprises ou en dehors de celles-ci par les sociétés d'assurances. Il convient de généraliser ce système à l'aide d'incitations diverses (fiscales, accès plus facile au crédit, à l'acquisition d'une parcelle,...).

A terme, il conviendra de rehausser les taux de cotisation pour les porter à 10% employeur-employé respectivement.

Enfin, il faut terminer l'étude d'une couverture universelle de l'assurance maladie et passer à sa mise en œuvre.

8.2.2. Il faut créer des "crédit reference bureaux"

Ces outils sont indispensables pour faciliter l'analyse des risques et partant, rendent possible la diminution des garanties trop lourdes demandées aux emprunteurs. Leur existence permettra d'atteindre de nouveaux emprunteurs ne pouvant aujourd'hui accéder au crédit bancaire. Les bailleurs de fonds pourraient aider à mettre en place ce système d'information.

8.2.3. Il faut renforcer l'efficacité des institutions chargées de faire Respecter les Contrats commerciaux (Tribunal de commerce, huissiers, Titres fonciers...)

La non exécution ou l'exécution trop lente des contrats commerciaux ou la réalisation des garanties explique en bonne partie la réticence des banques à accepter certaines garanties et de ce fait, à accorder des crédits. Dans le passé, l'USAID avait aidé à améliorer ces institutions (réglementation, formation, équipement,) mais les progrès obtenus n'ont pu être soutenus du fait des changements multiples des personnels et agents et d'un manque de continuité de politique. Le secteur mérite d'être de nouveau appuyé par une assistance externe.

8.2.4. Il faut utiliser les nouvelles technologies pour diminuer les coûts de Collecte des dépôts.

A l'instar des exemples développés dans d'autres pays (M'Pesa au Kenya), le système bancaire pourrait prendre avantage de l'expansion de la téléphonie mobile et de l'internet et diminuer les coûts de collecte et de gestion.

8.2.5. Il faut accroître la compétition du secteur bancaire

La multiplication des opérateurs dans le secteur ainsi que le renforcement de leurs moyens sont des gages d'un peu plus de compétition. Les pressions observées sur les taux débiteurs et créditeurs constituent un bon signal en ce sens. Mais beaucoup reste encore à faire. Il convient aussi d'organiser un petit marché obligataire. Bien que la clientèle cible reste limitée en nombre, elle est fortement prisée par le secteur financier de par sa qualité et sa puissance financière. De ce fait, l'existence d'autres alternatives de financement pourraient accroître la compétition.

8.2.6. Il faut accroître la supervision bancaire

Le développement du secteur privé dépend notamment de l'efficacité du secteur financier du pays. Il est donc impératif de maintenir un secteur bancaire sain, compétitif. La bonne santé actuelle du secteur bancaire ne devrait pas faire oublier les nombreuses faillites qu'a connues le secteur au cours de la dernière décennie. La Banque Centrale doit donc rester vigilante.

8.2.7. Il faut poursuivre les efforts de stabilité macro économique

Un cadre macro économique stable est nécessaire pour l'investissement et la croissance. C'est donc une condition essentielle pour jeter les bases d'une augmentation des revenus, contrainte majeure à la mobilisation de l'épargne. Les efforts en cours doivent être poursuivis. Dans le passé, l'interruption des réformes économiques a été préjudiciable au climat des affaires et à l'investissement.

8.3. Secteur Privé Informel

8.3.1. Il faut multiplier les institutions de microfinance et les rapprocher de la population cible

Le taux de croissance observé au niveau de ce secteur est élevé et s'explique en partie par une présence de guichets plus répandue dans le pays. Cette politique est à poursuivre.

8.3.2. Il faut faire respecter la réglementation du secteur

La fragilité de la clientèle conjuguée à la jeunesse du secteur confère à cette activité un risque élevé. Les structures pyramidales peuvent ébranler la confiance de la population. C'est pourquoi les autorités de régulation doivent faire une supervision sans faille et bâtir la confiance dans la durée.

8.3.3. Il faut créer des liens de coopération avec le secteur bancaire

Cette approche facilitera le développement de la microfinance en mettant à profit le professionnalisme des banques.

8.3.4. Il faut soutenir la promotion du secteur par une approche multidimensionnelle

Quatre voies d'appui paraissent utiles

- La formation et l'assistance technique
- Les lignes de crédits
- Audit
- Garanties

Ces appuis peuvent permettre un développement plus rapide mais aussi moins heurté du secteur de la microfinance. Les bailleurs de fonds pourraient aider à soutenir ce secteur qui représente le canal le plus porteur d'offre de services financiers à un nombre plus élevé de la population.

9. Tableau Matriciel Burundi

Ce tableau fait l'inventaire des contraintes à la mobilisation des ressources domestiques, identifie les opportunités et formule des recommandations sur les stratégies de mobilisation de l'épargne.

Mobilisation des ressources domestiques	Secteur public	Secteur privé	
		Formel	Informel
1. <u>Contraintes</u>	<p>1. La faiblesse du revenu par tête à USD 100.</p> <p>2. L'incidence de pauvreté est passée de 35 à 68%.</p> <p>3. Le faible tissu des entreprises du secteur formel.</p> <p>4. L'impact de la guerre et de l'embargo sur l'économie et l'administration.</p> <p>5. Une assiette fiscale étroite, le secteur informel</p>	<p>1. La faiblesse du revenu par tête a USD 100.</p> <p>2. L'incidence de pauvreté est passée de 35 à 68%.</p> <p>3. Le faible tissu des entreprises du secteur formel.</p> <p>4. L'impact de la guerre et de l'embargo sur l'économie.</p> <p>5. L'instabilité macroéconomique</p>	<p>1. La population du secteur jouit d'un revenu inférieur à la moyenne.</p> <p>2. L'incidence de pauvreté est plus élevée en milieu rural (80%).</p> <p>3. De plus, une partie de ce revenu n'est pas sous forme monétaire.</p> <p>4. La microfinance est à ses débuts.</p> <p>5. Absence de structures de collecte d'épargne de proximité.</p>

	<p>est important.</p> <p>6. Des taux d'imposition élevés qui favorisent la fraude fiscale</p> <p>7. Des exonérations élevées qui cachent des déperditions de recettes, sans doute importantes pour le trésor.</p> <p>8. Une législation complexe et inadaptée qui donne des pouvoirs discrétionnaires à l'administration.</p> <p>9. Une administration fiscale inefficace et peu motivée.</p> <p>10. La disponibilité aisée de l'aide extérieure.</p> <p>11. La mauvaise gouvernance matérialisée par la corruption.</p>	<p>(inflation élevée, taux d'intérêt créditeurs réels négatifs).</p> <p>6. Un secteur financier peu compétitif et limité au secteur structuré.</p> <p>7. Absence d'un marché de capitaux.</p> <p>8. Une stratégie de développement trop centrée sur les ressources extérieures.</p> <p>9. Une faible urbanisation qui renchérit les coûts de collecte de l'épargne.</p>	<p>6. Absence d'infrastructures minimales (électricité) qui rendent difficile l'utilisation d'équipements performants (i.e. ordinateurs).</p>
--	--	---	---

<p>2. Opportunités et <u>Recommandations</u></p>	<p>1. Réformer et motiver l'administration fiscale et douanière. Créer un office des recettes avec autonomie administrative et financière.</p> <p>2. Elargir l'assiette fiscale (éliminer le secteur frauduleux, supprimer les exonérations, maîtriser la TVA, créer un service de renseignement fiscal au sein de l'Office des Recettes).</p> <p>3. Rechercher à créer un climat de confiance entre les contribuables et l'administration fiscale (code fiscal unique, code de procédures fiscales, charte du contribuable...)</p> <p>4. Simplifier la législation fiscale pour éliminer les pouvoirs discrétionnaires de l'administration et les opportunités de corruption.</p> <p>5. Combattre la corruption et la fraude. Sanctionner sévèrement les cas avérés de corruption.</p>	<p>1. Généraliser et approfondir le système de pension aux fonctionnaires et au secteur privé formel.</p> <p>2. Créer des « credit reference bureaux ».</p> <p>3. Renforcer l'efficacité des institutions chargées de faire respecter les contrats commerciaux (tribunal de commerce, huissiers,).</p> <p>4. Utiliser les nouvelles technologies pour réduire les coûts de collecte de l'épargne.</p> <p>5. Accroître la compétition du secteur bancaire</p> <p>6. Accroître la supervision du secteur bancaire pour éviter des faillites qui pourraient compromettre la confiance du public.</p> <p>6. Maintenir la stabilité macroéconomique.</p>	<p>1. Multiplier les institutions de microfinance</p> <p>2. Faire respecter la réglementation du secteur pour créer une confiance durable du nouveau secteur.</p> <p>3. Faciliter l'accès au crédit des épargnants ruraux par des mécanismes de garantie.</p> <p>4. Soutenir la promotion du secteur par une approche multidimensionnelle (formation, audit, lignes de crédit, garanties...)</p> <p>5. Créer des liens avec le secteur bancaire.</p>
---	---	---	--

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
<u>Monétaires</u>									
- Inflation(%)	3,4	24,3	9,3	-1,3	10,7	8,3	13,2	2,7	8,3
- Taux d'intérêt (%) cred	9,4	11,3	12,1	13,3	13,7	12,8	9,6	8,9	8,3
Deb	17,7	20,4	20,9	20,3	21,1	20,8	20,6	18,0	17,5
- Taux de change nomin.	61,3	52,7	47,8	46,8	77,4	71,2	67,8	75,3	67,4
réel	89,0	92,0	88,3	82,7	73,8	71,0	79,9	81,1	82,6
<u>Budgétaires (mds fbu)</u>									
- Recettes fiscales	87,78(2)	98.536	118.953	122.966	113.223	147.508	176.658	183.029	201.614
- Dépenses courantes et d'investissement	69,671	82.479	100.316	116.467	142.609	177.615	221.267	227.140	265.047
- Dettes publiques intérieures (Mds Fbu)	23,155	40.547	49.278	65.770	99.405	119.900	77.868	91.470	128.146
	64,528	62.071	80.894	95.081	118.798,2	200.520,9	193.066,9	230.472,2	241.179,0
<u>Balance de paiement (mds fbu)</u>	-14.757	-34.759	-29.044	-2.991		36.320	-10.436,5	-137.370,0	-125.103,0
- Compte courant									
	-426	15.702	3.489	3.229		19.743	34.391,9	63.803,6	138.497,6
- Compte de capital									

Source : Rapports Annuels BRB

Tableau 7 : Evolution des risques du système financier (Fin de période)
(en milliards de FBU)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Crédits distribués	71.326	89.445	122.651	137.177	175.064	180.703	179.782	174.172	215.886	228.992
- Crédit à Court terme	58.427	74.518	102.371	113.740	146.224	147.227	143.585	138.857	170.825	174.218
- Crédit à Moyen terme	7.159	8.895	14.365	14.999	23.253	28.139	31.627	30.875	38.604	48.323
- Crédit à Long terme	5.736	6.031	5.913	5.437	5.586	5.336	4.570	4.439	5.796	6.450

Source : Rapports Annuels BRB

Bibliographie

Gérard CHAMBAS, 2005, « Afrique au Sud du Sahara : Mobiliser des ressources fiscales pour le développement », Economica.

Gérard CHAMBAS et Bertrand LAPORTE, 2007, « Introduction de la TVA au Burundi, Etude préalable de l'impact budgétaire, économique et social », Université d'Auvergne.

Banque de la République du Burundi, Rapport Annuel ,1997-2007

International Monetary Fund, Country Report No 0058

International Monetary Fund, Country Report No 0438

International Monetary Fund, Country Report No 0827

International Monetary Fund, Country Report No 0993

International Monetary Fund, Country Report No 07109

International Monetary Fund, Country Report No 09242

International Monetary Fund, Country Report No 9908

International monetary Fund, Country Report No 97114

International Monetary Fund, Country Report No 05322

International Monetary Fund, Country Report No 02241

Leonce Ndikumana, James K. Boyce, 2008, "New Estimates of Capital Flight from Sub-Saharan African Countries: Linkages with External Borrowing and Policy Options", Working Paper Series, 166, Department of Economics and Political Economy Research Institute, University of Massachusetts, Amherst, 2008.

Samuel Munzele Maimbo, George Mavrotas, 2003, "Financial Sector Reforms and Savings Mobilization in Zambia", Discussion Paper No 2003/13 UNU-WIDER, February 2003.

Mina Balioune-Lutz, 2006, "Financial Reform and the Mobilization of Domestic Savings: The Experience of Morocco", Research Paper No 2006/100, UNU-WIDER.

Ernest Aryeetey, 2009, "The Global financial Crisis and Domestic Resource Mobilization in Africa", Institute of Statistical, Social and Economic Research, University of Accra, Legon.

Tuan Minh Le, 2008, "Expanding Taxable Capacity and Reaching Revenue Potential: Cross-Country Analysis", Policy Research Paper 4459, The World Bank, Poverty Reduction and Economic Management Network, March 2008.

Roy Culpeper, Aniket Bhushan, 2008, "Domestic Resource Mobilization: A Neglected Factor in Development Strategy", Background Paper, the North-South Institute, Ottawa

